



Murs	
	(8) Rive en bois ton blanc
	(9) Enduit ton blanc
	(10) Ferronnerie ton noir
	(11) Panneaux solaires

Toiture	
	Murs existants
	Nouveaux murs
	Voisin
	Isolant

Annexe Implantation

Roz + Zépage + toiture à 2 pans

Roz + toiture plate

Bâtiment toiture en pente (Existant)

Bâtiment toiture plate (Existant)

Arbre

Prise de vue photo

Objet de Parcelle (objet de la demande)

Luminaires public

Affectation

Logement

Extension d'un immeuble de logements en toiture et création d'un nouvel appartement

L'ensemble des éléments touchant à la stabilité du bâtiment (poutres, fondations, dalles, hourds...) devront être calculés par un ingénieur après obtention de l'accord sur la demande de permis d'urbanisme. Tous les éléments structurels repris sur ce plan ne sont que des représentations théoriques. Il ne peuvent donc au aucun cas servir de base pour une quelconque réalisation.

Adresse chantier

Chaussée de Bruxelles 295 - Forest

Maître d'ouvrage

Mr Benjamin Pors

Gare Mueau 110 - Anderlecht

Tous les travaux sont à exécuter conformément aux Cahiers des Charges de l'Etat, au Cahier Général des Charges pour travaux de construction privée de la F.A.B., C.S.T.C. (C.N.R.) et aux conditions particulières au projet. Les codes sont à vérifier par les entrepreneurs, en cas d'erreurs ou d'omission, nous serons tenus d'en prévenir les architectes avant exécution. Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.

Dossier	Echelle	Date	Vérifier
Bruxelles 295	1/50	2026/05/19	2

ONSELLES Hervé

0479/49.75.72 - herve@kipik.be

Rue du Croissant 16 - 1060 Saint-Gilles

Architecture

SITUATION PROJETEE
COUTES - ELEVATIONS

#5